

## Information sur le recrutement et le placement du personnel

### 1. Objectifs

Le placement de personnel, destiné à tous les employeurs des métiers de la terre de Suisse romande, permet au bénéficiaire d'alléger et simplifier ses démarches de recherche et d'engagement de personnel qualifié ou non qualifié. Terreemploi accompagne l'employeur tout au long du processus de recherche et peut effectuer les démarches administratives d'engagement à sa place.

### 2. Fonctionnement

Le candidat est engagé directement par l'exploitant. Il est à la charge de l'exploitant d'établir les documents relatifs à la gestion du personnel comme par exemple les décomptes de salaire ou les formulaires pour le chômage. Si nécessaire, l'employeur peut demander l'aide de Terreemploi pour la gestion de son personnel via son service de gestion administrative (voir règlement 8.61).

### 3. Prestations et coûts pour l'employeur

| Prestations   | Coûts   |
|---|---|
| <u>Prise de commande</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prise de la commande et définition du profil désiré.</li> <li>Lorsque nécessaire, annonce du poste vacant à l'ORP, suivi et réponse à l'ORP.</li> <li>Publication de l'annonce sur le site Internet de Prométerre.</li> </ul> N.B. Ce montant est dû également en cas d'abandon de commande ou de recrutement direct par l'employeur.   | Forfait Fr. 100.00  |
| <u>Recrutement et placement (durée supérieure à deux semaines)</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recherche en Suisse de main-d'œuvre suisse ou étrangère issue du milieu agricole et correspondant au besoin de l'exploitant.</li> <li>Proposition d'un ou de plusieurs candidats à l'exploitant, conseil et aide au choix final.</li> <li>Organisation d'une ou deux journées d'observation afin de valider la bonne adéquation du candidat avec le poste de travail.</li> <li>Validation avec l'employeur du placement du candidat retenu (pour une durée déterminée ou indéterminée).</li> </ul> N.B. Les frais sont facturés par candidat placé, dès confirmation de l'engagement au plus tard lors du début de l'activité de l'employé. Tarifs spécifiques lorsque la demande porte sur une équipe. | Forfait Fr. 300.00  |
| <u>Nos formules</u> <p>Formule journalière : maximum deux jours de travail effectués par un candidat non qualifié.</p> <p>Formule semaine : une semaine de travail effectuée par un candidat non qualifié.</p> <p>Formule petits travaux : cette formule vous donne droit à 14 jours de travail non soumis à obligation d'annonce fournis par un maximum de 4 employés non qualifiés. (2 commandes maximum).</p> <p>N.B. En cas d'engagement du(des) candidat(s) pour une durée supérieure à deux semaines, le forfait de placement de CHF 300.- par candidat sera facturé.</p>   | Forfait Fr. 50.00<br>Forfait Fr. 100.00<br>Forfait Fr. 200.00 |

|   |  |
|---|--|
| <u>Tâches spécifiques sur demande</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'offres d'emploi personnalisées et publication sur des médias spécialisés (frais d'annonce à charge de l'exploitant).</li> <li>• Présence sur site lors des entretiens avec les candidats.</li> </ul>   | Par heure Fr. 100.00<br>+ frais de déplacements                |
| <u>Démarches d'engagement</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur demande, établissement du contrat de travail.</li> <li>• Sur demande, création du compte et annonce d'activité lucrative auprès du service de l'emploi (forfait annuel).</li> <li>• Sur demande, établissement de la demande d'autorisation ou de renouvellement du permis de séjour avec activité lucrative (hors émoluments communaux).</li> </ul> | Forfait Fr. 150.00<br>Forfait Fr. 100.00<br>Forfait Fr. 100.00 |

#### 4. Prestations et coûts pour le candidat

| Prestations   | Coûts  |
|---|--|
| <u>Dépôt de candidature et suivi</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du dossier de candidature.</li> <li>• Entretien téléphonique et/ou physique avec le candidat pour discussion de son dossier.</li> <li>• Renseignements sur toutes les questions liées à l'engagement ou à l'emploi dans le domaine rural.</li> <li>• Propositions des postes de travail ouverts correspondant au profil du candidat.</li> <li>• Accompagnement du candidat durant toute la procédure de placement.</li> <li>• Suivi du candidat après placement.</li> </ul> | Taxe d'inscription : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fr. 45.-</li> </ul> Commission de placement : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 0,7% du premier salaire annuel brut pour les placements de plus d'un mois</li> <li>• 0,3% du premier salaire annuel brut pour les placements de plus de deux semaines et jusqu'à un mois</li> </ul> |

#### 5. Facturation des prestations

Les montants sont indiqués hors TVA.

Les factures des prestations de Terremploi sont envoyées séparément (employeur / candidat). Lorsque le candidat n'a pas d'adresse en Suisse, sa facture est envoyée à son attention à l'adresse de l'employeur.

La facturation s'effectuera sur la base des prestations fournies, dès le placement validé.